

Autun Morvan Ecologie
Association indépendante loi 1901
Agréée au titre de la Protection de l'environnement pour la Bourgogne
1 rue des Pierres
71401 AUTUN
Tel : 03 85 86 26 02
contact@autunmorvanecologie.org
www.autunmorvanecologie.org

Contribution d' AUTUN MORVAN ECOLOGIE

Enquête publique : PROJET D'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION TERRESTRE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE A PARTIR DE L'ENERGIE MECANIQUE DU VENT

DEMANDEUR : SOCIETE EOLIENNES Communes de THURY et MOLINOT (21)

Nous avons déposé une contribution lors de la précédente enquête et reformulons nos propositions et interrogations avec toutefois quelques compléments et modifications suite à la réponse du pétitionnaire à l'avis de l'MRAe (Mission régionale d'autorité environnementale)

En tant qu'association de défense de l'environnement Autun Morvan Écologie prône le développement des énergies renouvelables et l'éolien en fait partie, sous certaines conditions, comme tout projet.

Concernant le projet d'implantation de Thury les enjeux initiaux semblent avoir été identifiés.

Nous avons cependant quelques réserves .

- L'aménagement des dessertes va provoquer arrachages de haies et d'arbres, dans quelles mesures y aura-t-il reconstitution de cette partie de territoire? Quels sont les mesures de restauration ?
- Pour les nuisances sonores, les données sont pour l'instant théoriques et restent à vérifier. Le plan de bridage doit être affiné avant mise en service en fonction des bruits ambiants et ne doit pas se faire au bord de routes ou en période de travaux des champs (tracteur). Un système de gestion de bridage est souhaitable pour le bruit et les ombres portées.

Nos réserves sont plus marquées en ce qui concerne la faune volante :

- Le nombre d'espèces vivant sur le territoire a été sous-évaluée, ainsi que les périodes d'étude.
Après consultation de spécialistes :
<<Concernant les espèces patrimoniales, seulement 2 espèces sont citées, alors que dans ce milieu bocager et forestier, un minimum de 70 espèces peut être aisément recensé en période de reproduction et une trentaine en hiver. Concernant les migrants, 1 seule grande aigrette !! 2700 milans royaux en octobre novembre (source obs Bourgogne et personnelle) plusieurs milliers de pigeons ramiers en octobre (source personnelle) Par ailleurs un spécialiste a bagué plusieurs centaines d'Alouettes des champs en automne sur le même axe , à Curgy (étude CRBPO) Rien sur les migrants nocturnes (passereaux) Rien sur la bécasse des bois>>. Ce décalage est probablement lié au fait que la période de comptage a été trop réduite. Elle doit couvrir une période plus large. L'étude doit être complétée pour toutes les espèces protégées qui ne sont pas citées afin d'évaluer plus précisément les incidences sur la faune volante car si la mise en place de bridage est déjà une réponse, elle n'est pas totalement satisfaisante. Elle doit être adaptée à la marge en fonction de la période et de la température. Il est souhaitable que ce travail puisse être fait en collaboration avec des associations compétentes.
- L'adaptation des travaux au sol , l'entretien des espaces ouverts aux pieds des éoliennes , ainsi que l'adaptation de la période de travaux doivent être étendus aux travaux de raccordement. Une analyse plus développée du risque de collision en période de brouillard doit être faite.

En résumé nous demandons :

✓ Pour la faune :

Un complément d'étude de terrain sur la faune volante en collaboration avec l'association Ornithologique de l'Autunois et la Société d'Histoire Naturelle d'Autun et de la LPO.

✓ Pour les chiroptères :

Un suivi régulier au niveau des lisières, des allées et des coupes forestières afin de modifier les paramètres du bridage si nécessaire.

✓ Pour le bruit :

Un plan de bridage précis et détaillé avant mise en service, en prenant en compte les bruits ambiants ainsi que pour les ombres portées.

Et plus généralement nous demandons :

- Un plan de suivi des travaux susceptibles de polluer les masses d'eau lors de la construction et de l'exploitation et de la destruction de milieux naturels.
Le CPEE (cahier de prescriptions écologique environnemental) doit être consultable lors des travaux et de l'exploitation.
- La définition du tracé de raccordement du parc éolien et le plan des travaux, le poste source étant situé à plus de 7 kilomètres du parc .

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête :

Sous réserve de la prise en compte de nos observations et de réponses à nos questions, nous donnons un avis favorable à la demande du pétitionnaire tout en souhaitant la mise en place d'un comité de suivi des travaux et de l'exploitation composés de spécialistes de la faune et de la flore comme la SHNA, l'association ornithologique locale, de représentants des riverains qui sont les premiers concernés, d'une association environnementale agréée comme Autun Morvan Ecologie, de l'exploitant ainsi que les élus des communes concernées.

Pour le Président
Vincent Perrin
Lucienne Haèse Vice Présidente

